



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la cohésion sociale
Le conseiller d'Etat

DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DIFFUSION

Mmes Perler
Barbey-Chappuis
MM Kanaan
Gomez
Mmes Kitsos No dossier : 534/2021
Charollais
Malignac
Luthi
Bohler
Demazure
MM. Buzzini
Burri
Krebs
Blanchot
Chrétien
Lupini - SCM
Vicente - Service juridique
Mermillod - inoinvest/dfin
Schweri - Dossiers-Documentation

DÉCISION

du -7 JUL. 2021

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 18 mai 2021

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 18 mai 2021, portant sur:

un crédit de 629 500 francs destiné à l'acquisition d'équipements et de mobilier du centre
socioculturel, situé dans le "lot BC", sur le site de la gare des Eaux-Vives

est approuvée.

Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 71 oui

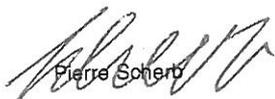
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 629 500 francs, destiné aux équipements et mobilier du centre socio-culturel situé dans le «lot BC», sur le site de la gare des Eaux-Vives, sur les parcelles N^{os} 3453, 2821, 3461 et 3456, feuille 23 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 629 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2031.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:


Pierre Scherb

La Présidente:


Albane Schläpfer